



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 71 / 2022
DU 19 OCTOBRE 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – JONATHAN LEBOURDAIS – RESPONSABLE DE LA MAISON DE QUARTIER DE GRENOUX

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du maire et des adjoints,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le maire peut déléguer sa signature à certains agents publics,

Considérant l'organisation du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagement de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Jonathan Lebourdais, statutaire dans le cadre d'emploi des animateurs, responsable de la maison de quartier de Grenoux, nécessite l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er

À compter du 24 octobre 2022, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Jonathan Lebourdais, responsable de la maison de quartier de Grenoux, à l'effet de signer les engagements financiers inférieurs à 1 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité de la maison de quartier de Grenoux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jonathan Lebourdais, responsable de la maison de quartier de Grenoux, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Céline Mornet, directrice générale adjointe.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Jonathan Lebourdais
responsable de la maison
de quartier de Grenoux
Le

Notifié à Céline Mornet
directrice générale adjointe
Le